

FORMATION ADR 1.3



Mélanie Loridan

☎ 06 70 03 44 10

✉ contact@secoiam.fr

OBJECTIFS : Répondre aux obligations réglementaires du chapitre 1.3.

Les apprenants seront capables de :

- Connaître les risques et les règles applicables au Transport de Marchandises Dangereuses par route
- Organiser le transport de déchets d'amiante conformément à la réglementation ADR
- Respecter les obligations incombant à l'emballeur, l'expéditeur au chargeur et au transporteur.

PROFIL DE L'APPRENANT :

- Toute personne impliquée dans les opérations d'emballage, d'expédition et de chargement de déchets d'amiante
- 18 ans et +
- Maîtriser la langue française
- Disposer d'une attestation de formation à la prévention des risques liés à l'amiante

PROGRAMME :

THEORIE :

- Champs d'Application et Personnel concerné.
- Présentation générale de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses par route
- Classes de marchandises dangereuses
- Dangers et risques de déchets d'amiante
- Conditionnement, emballage, marquage et étiquetage
- Signalisation et placardage des véhicules
- Procédures de manutention, chargement et déchargement, gerbage/arrimage
- Consignes de sécurité, interdiction, EPI, etc.
- Contrôles des unités de transport, documents obligatoires
- Interventions d'urgence
- Responsabilités des intervenants
- Sanctions en cas d'infraction

PRATIQUE :

- Etudes de cas - retour d'expérience
- Mise en situation de contrôle d'une unité de transport
- Mise en situation de remplissage d'un BSDA

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES/TECHNIQUES :

- **Durée :** 7 heures
- **Délai d'accès :** 4 semaines intra ou inter
- 10 personnes maximum (en présentiel)
- **Lieu :** site client ou salle de formation (selon accord)
- **Matériel utilisé :** vidéoprojecteur
- **Méthode :** essentiellement active basée sur la participation (mise en situation des participants, cas pratique)

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

- Convention de formation (avec tarif)
- Livret d'Accueil et règlement intérieur
- Emargement en début/fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION & VALIDATION :

- Questionnaire en fin de session (QCM + cas pratiques)
- Questionnaire de satisfaction (à chaud et à froid, c'est-à-dire 4 mois plus tard)
- Attestation de formation

